



Commune de Saint-Alban de Montbel

Compte rendu du Conseil Municipal du : 27 avril 2015 à 20h30

Mme le Maire Annick Chevalier : Présidente de séance

Sécrétaire de séance : Henri GRIMONET

Membres présents

BARDON Benjamin

EMINET Bernard Paul

GRIMONET Henri

LEGER Luc

MERCY Paul

NOEL- LARDIN Patrick

POUPENEY Annick

RENAUDIN Géraud

SENFTE Catherine

SZLAPKA Jean

Membres absents et excusés

DURET Sylvain – pouvoir à Annick CHEVALIER

SCHNEIDER Audrey –

Membres absents non excusés - Néant

- Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2015 - Unanimité

Ordre du jour

- Ordre du jour 1 : Délibération pour signature étude signalétique ENVERGURE
- Ordre du jour 2 : Délibération pour signature Travaux Chemin autour du cimetière. NOIRAY/COURTOIS
- Ordre du jour 3: Délibération pour signature convention de mise à disposition gratuite du terrain autour de l'église (propriétaire Mr Jean TEPPAZ).Cœur de Village
- Ordre du jour 4 : Délibération pour création d'un comité consultatif « Cœur de village »
- Questions diverses

Début de la séance à 20h40

Avant d'ouvrir la séance

Pas d'intervention..

1 – Vote pour l'approbation du devis ENVERGURE pour l'étude signalétique

Le 1^{er} adjoint, Henri GRIMONET expose les trois grandes lignes du devis. Elles se décomposent ainsi :

- numérotation métrique des maisons, reportée sur tableau Excel
- Réalisation du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) pour le dossier de consultation des entreprises après définition des produits
- Découpage des voies dont le nom se fera par la commune.
- Montant total : 4200,00€ TTC

Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 0

2 – Vote pour l’approbation des devis de travaux des Ets NOIRAY et COURTOIS

Le vice président des Travaux, Henri GRIMONET montre à l’aide d’un diaporama, le détail des travaux qui seront réalisés dans le cadre du projet « Cœur de Village » pour la 1^{ère} phase de l’aménagement d’un chemin piétonnier contemplatif autour de l’église.

L’entreprise Courtois sera chargé de l’aspect paysager, broyage des terrains, pose du film antiracine et fournira des bancs.

L’entreprise NOIRAY s’occupera du terrassement et de la mise en forme du chemin sur un film géotextile.

Coût : Ets NOIRAY = 5884,80 € TTC / Ets COURTOIS = 5879,70 € TTC

Montant Total : 11 764,50 € TTC

Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 0

3 – Délibération pour signature de la convention entre la commune et Mr TEPPAZ (Cœur de Village)

Madame le Maire, Annick CHEVALIER lit le projet de convention de mise à disposition gratuite de l’emprise de terrain constituant le chemin contemplatif entre Monsieur Jean TEPPAZ et la commune pour la 1^{ère} phase du Cœur de Village

Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 0

4 – Délibération pour la réation d’un comité consultatif « Cœur de Village »

Madame le Maire rappel qu’en vertu de l’article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d’intérêt communal. Leur composition est fixée par le CM sur proposition du Maire.

Sur la base des propositions reçues au premier appel à candidature du 7 mars 2015, il proposé que soit créé un comité consultatif « Cœur de Village » composé de la manière suivante : Henri GRIMONET, Président – Sylvain DURET – Luc LEGER – Yan SZLAPKA – Patrick NOËL-LARDIN – Catherine SENFT – Bernard Paul EMINET – Benjamin BARDON. Eric CHEVALIER, consultant chargé de la communication – Philippe COLLAUDIN, consultant externe en urbanisme et Mme le Maire, Annick CHEVALIER.

Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : xxx

Questions Diverses

Mr Luc LEGER propose une convention de mise à disposition de la Salle Polyvalente aux Nuits d’Eté pour la période du Championnat du Monde d’Aviron.

Le Conseil Municipal décide fixer à 1650 € le coût de la location.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 12 mai 2015 à 20h30

Fin du conseil municipal à : 22h

Le Président de séance

Mme Annick CHEVALIER

Le Secrétaire de séance

Mr Henri GRIMONET